



La Celle Saint-Cloud

Accusé de réception en préfecture
078-217801265-20221024-ARR2022-55-AR
Date de télétransmission : 24/10/2022
Date de réception préfecture : 24/10/2022

République Française
Département des Yvelines
78170

ARRÊTÉ MUNICIPAL N° 2022. 55

OUVERTURE D'UN ETABLISSEMENT RECEVANT DU PUBLIC

Je soussigné, Olivier DELAPORTE, Maire de La Celle Saint-Cloud, Vice-président de Versailles Grand Parc,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2212-2,

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation et notamment les articles R.123-1 à R.123-55, et R.152-6 et R.152-7,

Vu le décret n°95-260 du 8 mars 1995 modifié et n°97-645 du 31 mai 1997 relatifs à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité dans les établissements recevant du Public (ERP),

Vu l'arrêté ministériel du 25 juin 1980 portant approbation des dispositions générales du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public,

Vu l'arrêté du 19 décembre 2017 modifiant l'arrêté du 25 juin 1980 portant approbation des dispositions générale du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public (ERP),

Vu l'arrêté ministériel du 22 juin 1990 modifié relatif à la sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public de la 5ème catégorie,

Vu l'avis favorable de la commission communale en date du 11 mai 2022,

Vu l'avis favorable de la sous-commission départementale de sécurité en date du 7 juin 2022,

Vu l'attestation de fin de travaux en date du 17 octobre 2022,

Considérant que les conditions de sécurité pour recevoir du public sont réunies,

ARRETE :

Article 1 : La Crèche « Le Séquoia » d'une capacité de 25 berceaux, sise 3 Place Bendern à La Celle Saint-Cloud, est autorisée à recevoir du public à compter de la date du présent arrêté.

Le bâtiment dispose d'une emprise au sol d'environ 294 m² situé en rez-de-chaussée. L'établissement est classé en type R avec des aménagements de type R de 5^{ème} catégorie. Il peut recevoir simultanément 34 personnes (enfants + personnel municipal).

Article 2 : les prescriptions incluses dans les procès-verbaux de la Commission Communale de Sécurité du 11 mai 2022 et de la sous-commission départementale de sécurité du 7 juin 2022 devront impérativement être respectées.

Article 3 : Le présent arrêté fera l'objet des mesures de publicité et de transmission prévues par les textes de loi en vigueur. Il pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles, dans un délai de deux mois à partir de sa publication.

Article 4 : La Directrice Générale des Services, les services départementaux d'intervention et de secours, le Préfet, le Commissaire de police, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à La Celle Saint-Cloud, le 24 octobre 2022.



Le Maire,

Olivier DELAPORTE
Vice-Président de Versailles Grand Parc

Acte rendu exécutoire en vertu de son dépôt en
Préfecture le 24 octobre 2022
Accusé réception 078-217801265-20221024-
ARR2022-55-AR
et de sa publication le

P/Le Maire,



Valérie DUPONCHEL
Directrice Générale des Services